

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/227
S/14467

28 avril 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-sixième session

Points 22 et 34 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET
DE LA COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 27 avril 1981, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié à la suite de la consultation qui a eu lieu le 24 avril dernier à Vientiane entre les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea à propos du règlement du problème de l'Asie du Sud-Est.

Je vous saurai gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que la pièce jointe, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Vithaya SOURINHO

*A/36/50.

ANNEXE

Communiqué de presse

Le 24 avril 1981, à Vientiane, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, M. Phoun Sipaseuth, a procédé à une consultation avec la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea. L'Ambassadeur Nguyen Xuan, ayant reçu ses pouvoirs du Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et l'Ambassadeur Neon Samom, ayant reçu ses pouvoirs du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, participaient à cet échange tripartite, que présidait le Ministre des affaires étrangères Phoun Sipaseuth.

Les trois parties, passant en revue la situation, ont noté que les propositions logiques et raisonnables présentées par les ministres des affaires étrangères des trois pays indochinois lors de la réunion qui s'est tenue à Ho Chi Minh Ville, les 27 et 28 janvier derniers, avaient reçu l'appui et l'accueil favorable de larges segments de l'opinion publique mondiale, mais n'avaient malheureusement pas suscité de réaction positive de la part des pays de l'ANASE. Les trois parties ont réaffirmé que la résolution 35/6 adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies était erronée en ce qu'elle constituait une violation flagrante de la souveraineté de la République populaire du Kampuchea et une contrainte exercée sur les trois pays indochinois. Toute tentative de contrainte ne fera qu'intensifier l'hostilité et la tension qui règnent entre les pays de la région et servir la politique d'expansionnisme et d'hégémonie des grandes puissances que poursuivent les dirigeants de Beijing. Toute question concernant l'Asie du Sud-Est doit être réglée par voie de pourparlers et de consensus entre les nations de la région, sans qu'aucune partie cherche à contraindre l'autre et sans intervention étrangère.

En attendant qu'un accord intervienne sur la convocation d'une conférence entre les pays indochinois et les pays de l'ANASE en vue de régler les questions concernant l'Asie du Sud-Est, le Laos, le Viet Nam et le Kampuchea, désireux de se joindre aux efforts des autres pays pour rechercher des mesures et des modalités permettant de régler de façon adéquate les questions relatives à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est, que soulèveront chacune des parties, et ayant présents à l'esprit les intérêts de tous les pays de la région, acceptent la proposition d'un certain nombre de pays de l'ANASE d'organiser des consultations régionales.

C'est dans cet esprit que la République démocratique populaire lao a été désignée pour mener, au nom des trois pays indochinois, des consultations régionales avec les pays de l'ANASE.

La République démocratique populaire lao n'épargnera aucun effort pour assurer le succès de ces consultations régionales.

VIENTIANE, 24 AVRIL 1981

